



---

## **Des services publics au cœur de la relance sociale et économique**

---

Mémoire de la FAE

Déposé au ministre des Finances  
Monsieur Raymond Bachand

à l'occasion des consultations prébudgétaires  
du gouvernement du Québec  
(2012-2013)

Février 2012

### **Présentation de la FAE**

Fondée en juin 2006, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) regroupe des syndicats de l'enseignement qui représentent 32 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, du personnel enseignant de centres pénitentiaires ainsi que le personnel scolaire de quelques écoles offrant des services à des élèves handicapés ou en grande difficulté.

La FAE représente des enseignantes et enseignants de commissions scolaires du Québec parmi lesquelles on compte les écoles les plus nombreuses et les plus diversifiées sur le plan socioéconomique et socioculturel.

### NOTE :

Toute reproduction de ce document, en tout ou en partie, est permise à condition d'en citer la source.

Soutenue par ses 32 000 membres, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) exerce, depuis sa fondation en 2006, un regard critique sur la société en général et sur l'éducation en particulier, qui constitue à ses yeux un levier fondamental de la démocratie, du bien commun et du développement social.

Attachée à l'universalité, à l'accessibilité et à la qualité des services publics et des programmes sociaux, la FAE demeure convaincue que ces derniers représentent les principaux atouts de développement social, culturel et économique dont le Québec dispose pour lutter efficacement et durablement contre les inégalités, maintenir la qualité de vie de la population et la protéger des aléas de l'économie.

À l'heure où la situation économique mondiale incite plusieurs pays occidentaux à appliquer des politiques d'austérité qui mettent en péril les acquis sociaux et le bien commun, l'exercice de consultation auquel le gouvernement convie les citoyennes et citoyens du Québec apparaît à la FAE comme une occasion privilégiée de miser sur ces mêmes leviers que sont les services publics pour assurer une relance durable de l'économie et du projet social.

Car, bien plus qu'un exercice purement et simplement financier et comptable, la préparation du budget du gouvernement répond d'un devoir politique et démocratique qui doit viser à assurer l'équité sociale en ordonnant les priorités d'action gouvernementales et en définissant les mécanismes de répartition de la richesse collective, à la lumière d'un projet de société structurant. À cet égard, le ministre des Finances est investi d'une expertise et d'une responsabilité importantes qui l'invitent à s'acquitter de ce devoir dans le meilleur intérêt de la population du Québec, et pas seulement de l'économie.

Pour toutes ces raisons, la FAE tient à lui présenter dans ce mémoire quelques-unes des analyses et pistes de travail qui reflètent les préoccupations et les attentes de ses membres. Notamment, elle entend porter son regard sur quelques chantiers prioritaires pour permettre au Québec de relever les défis de justice et d'équité sociales que lui commande la conjoncture économique actuelle.

➤ ***La FAE convie le gouvernement à favoriser l'équité et la justice sociales plutôt que l'équilibre budgétaire en privilégiant des mesures fiscales équitables, le maintien et la relance des programmes sociaux et des services publics en tant que leviers sociaux, culturels et économiques.***

## 1. Pour traverser la crise : miser sur la justice sociale

En contexte économique difficile, plus qu'à tout autre moment, l'État doit veiller au bien-être de l'ensemble de la population et répondre aux besoins particuliers de ses membres les plus vulnérables.

Or, plusieurs rapports, dont ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), confirment que les inégalités de richesse s'accroissent de manière continue depuis plusieurs années au Canada. Inquiétante, cette situation serait la conséquence, entre autres, de la dégradation progressive des mécanismes de répartition de la richesse et de lutte contre la pauvreté mis en place par les divers paliers de gouvernements. Bien que cette tendance canadienne s'exprime moins fortement au Québec, où l'État est plus présent dans la vie économique et sociale et offre des couvertures sociales plus étendues, les inégalités n'y demeurent pas moins importantes<sup>1</sup>.

Conséquence directe du système politique et économique actuel, ces inégalités entraînent des coûts sociaux et économiques importants et nécessitent des interventions soutenues à plusieurs égards. Parmi celles-ci, quelques-unes retiennent notre attention, notamment parce que les enseignantes et enseignants témoignent quotidiennement de leurs conséquences désastreuses sur les conditions d'apprentissage et sur la réussite éducative même de milliers de jeunes et d'adultes qui fréquentent l'école québécoise.

### 1.1 Lutter contre la pauvreté

En novembre dernier, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) en arrivait à la conclusion que « la pauvreté coûte à l'ensemble de la société québécoise entre 15,7 et 17,0 milliards de dollars annuellement », soit l'équivalent du budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Pour l'État, la pauvreté coûte plus de 5 milliards de dollars chaque année<sup>2</sup>. Et il ne s'agit là que de l'impact économique qu'occasionne, pour notre société, l'état de pauvreté de près de 10 % de sa population<sup>3</sup>. Car, pouvant à peine subvenir à leurs besoins de base, ces concitoyens et concitoyennes ne bénéficient pas, en fin de compte, du même accès à un environnement sain, à des soins de santé adéquats, à l'éducation ou encore à la vie sociale, culturelle et démocratique dont jouit la majorité de la population. Et leur espérance de vie moindre (écart moyen de 6 ans à Montréal entre riches et pauvres) est manifestement la preuve que la pauvreté a de lourdes conséquences<sup>4</sup>.

Indéniablement, la société québécoise n'a aucun intérêt à entretenir des inégalités telles qu'une partie de sa population demeure dans un état de grande précarité et de grande vulnérabilité qui ont pour conséquence de l'exclure de la vie collective et du projet social. Si certains progrès ont pu être observés dans le cadre de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion et des plans d'action qui en ont découlé, il reste encore bien du chemin à faire en matière de soutien au revenu, de logement social et d'approche concertée pour agir sur les

---

1. IREC, *Les inégalités au Québec : si la tendance se maintient...*, octobre 2011, 5 p.

2. CEPE, *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, novembre 2011, 24 p.

3. CEPE, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : vers l'horizon 2013. État de situation 2011*, novembre 2011, 74 p.

4. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Rapport du directeur de santé publique 2011. Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*, novembre 2011.

déterminants de la pauvreté, dont le soutien à l'éducation des élèves en difficulté, issus de l'immigration ou de milieux défavorisés, par exemple.

## 1.2 Pour un salaire minimum décent

D'après les données annuelles de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), malgré quelques fluctuations ces dernières années, le nombre de travailleuses et travailleurs rémunérés au salaire minimum demeure élevé.

**Tableau 1.1 – Évolution du nombre d'emplois au salaire minimum (2006-2011)**

2006	2007	2008	2009	2010	2011
137 000	178 000	198 000	203 000	231 000	194 000

Source : ISQ.

Pis, à en croire les données du ministère du Travail, celui-ci aurait été le fait de 255 000 personnes en 2011 (dont 155 000 femmes), ce qui représenterait une croissance de 86 % depuis 2006<sup>5</sup>. Or, même majoré à 9,90 \$ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012, le taux horaire du salaire minimum demeurera inférieur d'environ 12 % au seuil de faible revenu et ne suffira pas à tirer de la pauvreté ces hommes et surtout ces femmes (qui constituent 60 % de la main-d'œuvre rémunérée au salaire minimum) qui, même en travaillant à temps plein, gagnent les plus bas revenus. De plus, le Québec demeure tout de même au 8<sup>e</sup> rang des provinces canadiennes au chapitre du salaire minimum.

Selon nous, le rehaussement du salaire minimum au-delà du seuil de faible revenu serait une mesure socialement structurante et économiquement positive pour plusieurs régions du Québec. Déjà en 2011, le salaire minimum aurait dû être augmenté minimalement à 10,88 \$ l'heure<sup>6</sup>.

## 1.3 Préserver et soutenir le pouvoir d'achat

Lentement mais sûrement, avec l'augmentation du coût de la vie s'accroît la pression financière sur une grande partie de la population québécoise. Par exemple, en 2011, le taux d'inflation (3 %) a nettement dépassé la croissance de la rémunération horaire moyenne (1,6 %), décrivant un recul du pouvoir d'achat de la moyenne des travailleuses et travailleurs.

À celui-ci s'ajoutent les multiples hausses de taxes et de tarifs que subissent les contribuables et les consommateurs de la part de chaque palier de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) depuis quelques années. En effet, tant les biens et services vendus sur le marché que les services publics coûtent plus cher de par la hausse de la TVQ, de la taxe sur l'essence, des tarifs résidentiels d'hydroélectricité, et autres mesures régressives semblables adoptées par les gouvernements. Autant de services et de biens de consommation courante qui, finalement, s'avèrent de

5. Ministère du Travail, *Québec porte le taux général du salaire minimum à 9,90 \$ l'heure*, communiqué de presse du 15 décembre 2011.

6. Front de défense des non-syndiqués (FDNS), *Hausse du salaire minimum de 25 cents : un effort plus soutenu attendu de la ministre du Travail*, communiqué de presse du 15 décembre 2011.

plus en plus difficilement accessibles et grèvent les budgets des travailleurs et travailleuses. Qui plus est, l'impact de ces mesures est plus important encore pour les femmes, ainsi que pour les plus jeunes et les plus âgés de nos concitoyennes et concitoyens, qui composent déjà avec les plus maigres revenus.

Conjuguée à la pression à la hausse de la facture d'épicerie (5 % en 2011, 30 % depuis 2002) et des loyers, à la croissance des coûts de transport et à l'explosion du prix de l'essence à la pompe (hausse de 20 % en 2011)<sup>7</sup>, cette situation nous inquiète particulièrement et nous laisse douter de la capacité de la population à absorber de nouvelles formes ou hausses de tarifs et de taxes pour se procurer les services essentiels et subvenir à ses besoins.

Dans ce contexte, la hausse du taux d'endettement, conséquence naturelle de ce fardeau financier, devrait inciter les autorités publiques à agir rapidement de manière à soutenir largement les ménages les plus vulnérables, plutôt qu'à leur imposer de nouvelles charges directes ou indirectes qui sont susceptibles d'accroître leur état de précarité.

#### 1.4 Lutter contre l'endettement des individus

En effet, encore récemment, plusieurs institutions de tout acabit (Banque du Canada, SCHL, Équifax, FMI) ont, tour à tour, émis des avertissements quant à l'endettement de la population. À la mi-décembre, un rapport de Statistique Canada confirmait d'ailleurs que le taux d'endettement des ménages canadiens poursuit sa progression, la dette représentant près de 153 % de leur revenu disponible, au troisième trimestre de 2011<sup>8</sup>. Au Québec, cette tendance se constate de manière tout aussi inquiétante, particulièrement en matière de consommation.

**Tableau 1.2 – Évolution de l'endettement individuel (2000-2010)**

Indicateur	2000	2005	2010	Variation
Taux d'endettement à la consommation (%)	26,3 %	32,3 %	39,2 %	+ 12,9 %

Source : ISQ.

Une telle situation est manifestement le signe que la population peine à joindre les deux bouts et commande des interventions plus vigoureuses de la part du gouvernement, principalement en matière de soutien au revenu et de réglementation du secteur financier.

7. CAA-Québec, *Bilan 2011 du prix de l'essence par CAA-Québec : une année marquée par les hausses*, communiqué du 2 février 2012.

8. Statistique Canada, *Le Quotidien*, 13 décembre 2011, p.6. Site Internet <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/111213/tdq111213-fra.htm>.

### 1.5 Encourager le développement du logement social

Depuis plusieurs années, la spéculation immobilière s'est accélérée, créant une pression à la hausse sur les loyers et les coûts de logement, ainsi qu'une transformation de l'offre même de logement<sup>9</sup>. En résulte une pénurie de logements locatifs abordables et de qualité qui sévit particulièrement dans les régions de l'Abitibi et de la Côte Nord – conséquence du développement minier – et dans les grands centres urbains.

Des milliers de familles peinent donc chaque année à trouver un logement à prix abordable et pour nombre d'entre elles, cela les confine trop souvent à vivre et à élever leurs enfants dans des logements trop petits, insalubres ou qui grèvent une part beaucoup trop importante de leur budget. On estime qu'actuellement, plus de 260 000 ménages connaissent d'importantes difficultés pour se loger convenablement, dont 156 000 à Montréal.

Malheureusement, alors que le logement locatif se fait rare dans plusieurs régions et que son coût ne cesse de croître, le développement de logements sociaux accuse, quant à lui, un retard important depuis plusieurs années. Ce, d'une part, par la réduction des incitatifs auprès des promoteurs immobiliers au profit du développement d'immeubles en copropriété et, d'autre part, par les dernières compressions massives opérées dans les investissements gouvernementaux en matière de logement social. En 2011, ces coupes représentaient 70 M\$<sup>10</sup>.

### 1.6 Préserver et soutenir les régimes de retraite

Crise économique aidant, les gouvernements occidentaux sont nombreux à remettre en question actuellement les acquis des régimes de retraite, dans lesquels ils voient le risque à court terme d'un alourdissement de leur fardeau budgétaire et de l'endettement public. Par la même occasion, l'allongement de la vie active et le report de l'âge d'accès à la retraite sont présentés comme des corollaires inévitables du vieillissement de la population et de la capacité des sociétés à répondre aux défis que pose ce dernier.

La FAE n'adhère pas à cette analyse et doute que certaines des pistes de travail avancées dans les dernières années soient viables et structurantes à court, à moyen, et encore moins à long terme. En effet, tous ne sont pas égaux face à la retraite, la moitié seulement des travailleuses et des travailleurs cotisant à un régime de retraite. Alors que le Régime de rentes du Québec (RRQ) aura d'importants défis à relever à moyen terme pour remplir ses engagements auprès de toutes les personnes retraitées, on observe un inquiétant désengagement des employeurs privés à l'égard de leur personnel en matière de régimes de retraite. Manifestement, la tendance est à faire porter sur les épaules des seuls travailleuses et travailleurs, à même leurs propres revenus d'emploi, le financement de leur retraite. Cette tendance représente un retour en arrière menaçant pour l'équilibre

---

9. IRIS, *Logement 2011 : Marché locatif et spéculation*, juin 2011, 6 p.

10. FRAPRU, *500 personnes dans les rues de Montréal pour réclamer du logement social dans le budget Bachand*, communiqué de presse du 4 février 2012.

social, puisque l'accès à une retraite décente fait l'objet d'importantes disparités et est une source de pauvreté importante, particulièrement pour les femmes.

D'une part, la tendance à la conversion des régimes à prestations déterminées vers des régimes à cotisations déterminées masque un inquiétant transfert des risques des employeurs vers les salariés, et pose autrement la question de la contribution des entreprises privées aux structures sociales, particulièrement lorsqu'elles n'honorent pas leurs engagements en cas de faillite. Faut-il le rappeler, des milliers de travailleuses et travailleurs se sont ainsi fait voler leur retraite au cours des dernières années, situation inadmissible.

D'autre part, les régimes d'épargne personnelle tel le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), promu comme alternative aux difficultés vécues par les régimes d'entreprise ou les régimes publics, ne peuvent suffire à assurer aux travailleurs et travailleuses une sécurité financière lors de leur retraite. En effet, considérant le taux d'endettement élevé des individus et des ménages et la réduction de leur pouvoir d'achat depuis plusieurs années, nous doutons qu'ils puissent investir davantage, à même leurs revenus personnels, dans de tels régimes en vue d'en tirer des bénéfices à long terme, alors que la plupart d'entre eux peinent déjà à combler leurs besoins immédiats. Et puis, faut-il le rappeler, pour ces mêmes raisons, le Québec continue de figurer en peloton de queue en matière d'épargne au Canada. Par ailleurs, à peine le tiers des travailleurs et travailleuses parviennent à cotiser à un REER, pour un montant médian d'environ 2 700 \$ en 2010 (face à un plafond de 22 000 \$ la même année), ce qui ne suffit pas à pallier les besoins quotidiens de la retraite. Sans compter que les plus bas salariés et les ménages qui reçoivent le salaire moyen n'ont pas la capacité financière de se prévaloir de ce type de régime.

Dans ce contexte, alors que la population du Québec vieillit et que des milliers de travailleuses et travailleurs sont au seuil de la retraite, nous croyons plutôt, afin de lutter contre la pauvreté qui affecte les personnes âgées et de nombreuses personnes retraitées n'ayant pas accès à une retraite décente, à l'urgence et à la nécessité d'améliorer le régime de retraite public<sup>11</sup>. Universel et financé par l'ensemble de la collectivité, celui-ci demeure, selon nous, la meilleure garantie pour offrir à l'ensemble des personnes qui quittent le marché de travail un niveau de vie décent, ainsi qu'un rempart contre la pauvreté des personnes âgées.

Pour ces raisons, nous doutons que la solution au transfert intergénérationnel passe par une remise en question des acquis du régime public de retraite. Au contraire, pour atteindre les mêmes objectifs, nous croyons plus pertinent d'envisager des scénarios qui tendent notamment à mettre en place des mesures incitatives pour favoriser le départ tardif volontaire des travailleurs et travailleuses, plutôt que de pénaliser leur départ hâtif à la retraite.

\* \* \* \* \*

En somme, il nous apparaît pour le moins indécent que, en pleine crise économique, des sacrifices de plus en plus importants soient exigés de la part de la population – et particulièrement de ses couches les plus vulnérables – à laquelle le gouvernement tente

---

11. IRIS, *La situation financières des aînéEs*, octobre 2011, 7 p.



d'imputer, sans égard à l'équité, le fardeau du financement des services publics (tarification, hausse des taxes à la consommation, franchise santé et autres mesures régressives, privatisation de certains services, délégation de responsabilités), tandis que le coût de la vie augmente et que les écarts de richesse s'exacerbent.

Si le gouvernement veut pouvoir compter sur une relance durable et structurante, il doit plutôt s'empresse de rééquilibrer la situation afin de lutter de manière concrète et vigoureuse contre la pauvreté et soutenir le pouvoir d'achat des ménages pour le présent et pour l'avenir. Notamment, il doit bonifier et élargir les couvertures sociales, mettre en place les mesures adéquates pour réduire l'endettement individuel, mieux répartir le financement des services publics entre les contribuables. Lutter contre les inégalités et améliorer en priorité les conditions de vie de la population favorise à moyen terme la réduction des coûts dans le système de santé et dans le système d'éducation et une meilleure capacité de ces derniers à répondre à leur mission première.

➤ ***Afin qu'il redouble d'effort dans sa lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociales, la FAE recommande au gouvernement de :***

- ***hausser le salaire minimum de manière à ce que toute personne qui occupe un emploi puisse décemment vivre au-dessus du seuil de faible revenu tel qu'établi par Statistique Canada et sortir du cercle vicieux de la pauvreté;***
- ***bonifier et élargir les programmes de sécurité du revenu et les transferts gouvernementaux pour assurer un revenu et des conditions de vie décentes à l'ensemble de la population;***
- ***réinvestir dans la création de logements sociaux;***
- ***garantir l'accès au régime de retraite public et assurer des prestations décentes et universelles de manière pérenne.***

## 2. Pour sortir de la crise : miser sur les services publics et les programmes sociaux

Depuis une cinquantaine d'années, les services publics du Québec ont donné une forte impulsion à son développement économique et social à travers tous ses secteurs d'activité. L'intervention de l'État s'est imposée comme une nécessité pour aplanir les inégalités sociales et les écarts de richesse, d'une part, et pour améliorer les conditions générales de vie de l'ensemble de la population, d'autre part. Indéniablement, la coordination, par un État proactif, de secteurs public et parapublic dotés d'une expertise et d'une capacité d'action adéquates est un puissant facteur de cohésion et de développement sociaux.

Parce que le Québec a fait des services publics la pierre angulaire de son projet social et économique, il a su rattraper son retard et se moderniser à une très grande vitesse au cours des années d'après-guerre et favoriser un développement social, culturel et politique sans précédent. L'héritage unique de cette infrastructure et de l'étendue de son filet de sécurité sociale (couvertures, programmes sociaux, etc.) est tel que les citoyennes et citoyens du Québec ont été moindrement affectés par la violence de la crise financière de 2008 que ceux de la plupart des pays occidentaux.

En continuité avec cette démarche collective dans laquelle s'est inscrite le Québec dans les 50 dernières années, la FAE est d'avis que si l'État doit lutter avec plus de vigueur contre les inégalités sociales et économiques, cela nécessite qu'il réinvestisse prioritairement dans les services publics à la fois l'expertise et les moyens nécessaires pour y parvenir.

### 2.1 Maintenir la gratuité et l'accessibilité par une fiscalité juste et équitable plutôt que par la tarification à l'usage

Ces dernières années, sous l'impulsion du rapport Montmarquette<sup>12</sup>, et sous prétexte de « mieux financer » les services, le gouvernement s'est engagé, lentement mais sûrement, sur la pente glissante de la tarification. Prétendant tout d'abord, que la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement s'amenuise et, ensuite, que la population ne peut absorber de nouvelles hausses d'impôts, le ministre des Finances a même soumis, en mars 2010, une série de mesures régressives visant à accroître le financement individuel des services publics au détriment d'un partage équitable de l'effort financier entre tous les contribuables.

Si les services publics sont une infrastructure sociale qui favorise une redistribution équitable de la richesse collective et, ainsi, la réduction des inégalités sociales, cela ne peut être vrai que dans la mesure où l'État en assure l'accessibilité à tout un chacun. Et, pour ce faire, nulle mesure ne peut favoriser une meilleure accessibilité que la gratuité à ce qui constitue un droit fondamental, comme c'est le cas en santé et en éducation.

Nous doutons donc qu'à long terme, une approche fiscale fondée sur la tarification soit bénéfique pour la société québécoise. Nous doutons également qu'elle soit plus avantageuse et structurante qu'une fiscalité progressive qui aurait pour triple bénéfice de maintenir l'universalité de l'accès aux services, d'alléger

---

12. Groupe de travail sur la tarification des services publics, *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, 2008, 276 p.

considérablement le fardeau que fait peser sur chaque citoyen leur financement et d'y faire contribuer chaque citoyen en fonction de ses moyens réels.

Or, la hausse des tarifs résidentiels d'hydroélectricité, des frais de garderies, des frais de scolarité, l'installation de péages sur les ponts, l'instauration et la hausse de la franchise santé sont de nature à n'atteindre aucun de ces objectifs. De telles mesures contribuent plutôt, nous l'avons vu, à réduire davantage le pouvoir d'achat de la majorité de la population et ne peuvent que la pousser davantage sur la voie de l'endettement et même, pour les plus vulnérables, de la paupérisation.

## 2.2 Préserver la mission publique plutôt que la déléguer à des fondations

Dans tous les domaines sociaux (santé, éducation, services sociaux), on constate depuis plusieurs années le rôle croissant, tant sur le plan financier que décisionnel, d'une multitude de fondations privées dans la prestation de services de plus en plus spécialisés. Il nous apparaît pour le moins inquiétant de constater certains glissements, voire des transferts de responsabilités et pouvoirs ordinairement dévolus à la mission publique. Pis, dans certains cas – tels qu'en matière de petite enfance ou de persévérance scolaire –, nous constatons un renversement des prérogatives et responsabilités alors que certaines fondations disposent désormais du pouvoir d'influencer des ministères, dans la foulée du projet de loi n° 7 adopté en 2009<sup>13</sup>.

Par le pouvoir financier qui leur est conféré, ces fondations parviennent, en les soumettant à un financement sélectif et conditionnel, à imposer aux groupes et aux partenaires communautaires ou scolaires leur propre vision sociale et leurs priorités, et ce, sans débat démocratique et sans imputabilité, même si elles se trouvent à gérer des fonds publics. De ce fait, de telles fondations se placent en intermédiaires illégitimes entre des ministères tels que le MELS ou le MSSS et les organismes publics, parapublics ou communautaires qui fournissent des services directs à la population.

Dans ce contexte, l'indépendance, l'expertise et même la mission à long terme de ces derniers sont mises à mal par les mécanismes de privatisation tranquille induits par une telle politique. Nous sommes plutôt d'avis que l'État doit demeurer le seul responsable des sommes qu'il dépense.

## 2.3 Réduire les coûts des services en misant sur l'expertise publique

Si l'universalité des services publics repose sur leur accessibilité, leur qualité repose, quant à elle, sur le développement d'une fonction publique et parapublique qualifiée, compétente et talentueuse.

Malheureusement, force est de constater que, sous prétexte de rentabilité et de gains d'efficacité, les gouvernements ont successivement cédé ou délégué une partie importante de ces ressources et prérogatives à des groupes et intérêts privés désireux de livrer, à dessein lucratif, des services de mission publique en concurrence ou à la place de l'État. Observé depuis une trentaine d'années, ce

---

13. Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants et modifiant la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (L.Q.2009, c.39).

désengagement de l'État dans d'importants domaines de responsabilité et de développement sociaux et économiques sacrifie à la fois le savoir de pointe qui caractérisait encore récemment son expertise, et à la fois le contrôle public sur les capitaux, les infrastructures et les équipements.

En plus des compressions budgétaires subies dans certains ministères au cours des dernières années, les modes de développement en partenariats public-privé (PPP), la sous-traitance et la privatisation de certaines catégories de services, autrefois couverts par l'État, ont largement concouru à cette perte d'expertise, que ce soit en santé (cliniques privées, médicaments, etc.), en éducation (services spécialisés en clinique privée, etc.), en ingénierie civile, dans les transports, en matière d'attribution des contrats informatiques ou de contrôle de la qualité.

Outre la perte d'expertise, de nombreux problèmes ont été mis en lumière tels que des retards importants sur les échéanciers, des dépassements de coûts substantiels, des cas de collusion, pour ne nommer que ceux-là, qui ont de plus contribué à ternir l'image et la confiance à l'endroit du gouvernement et des services publics.

À notre avis, la réduction ou le contrôle des coûts dans certains services passent plutôt par un renforcement et une mise en commun des ressources et des expertises, sous coordination ou leadership public. À tous égards, il nous apparaît plus avantageux, à court et à long terme, de privilégier des regroupements de services, une centralisation des responsabilités à des paliers intermédiaires pour favoriser la prestation de services à diverses entités publiques, peu importe leur taille (municipalités, transports, commissions scolaires, etc.).

\* \* \* \* \*

Pour sortir de la crise, le Québec doit miser sur les leviers que sont ses services publics et, pour ce faire, il doit veiller à leur redonner les moyens adéquats pour remplir pleinement leur mission.

➤ ***Afin de préserver la mission fondamentale, ainsi que le caractère universel et accessible des services publics et des programmes sociaux, et afin de juguler la perte d'expertise et la hausse des coûts de développement des projets publics, la FAE recommande au gouvernement :***

- ***de maintenir la gratuité des services publics, particulièrement en santé et en éducation et donc d'écarter toute hypothèse de tarification ou de compression budgétaire;***
- ***de prendre les moyens nécessaires pour endiguer la corruption et la collusion qui sévissent ou menacent plusieurs de nos services publics;***
- ***de lutter plus vigoureusement contre l'évasion et l'évitement fiscaux;***
- ***d'encadrer les pratiques gouvernementales en matière de sous-traitance et de partenariats public-privé, de manière à en limiter ou à en éliminer le recours dans le développement de projets ou de services publics;***
- ***de renforcer les règles d'encadrement, de transparence et de financement public dans les projets de partenariats impliquant des fondations privées à vocation sociale et philanthropique, et privilégier les expertises et les capacités internes des organismes publics et parapublics à réunir des partenaires sociaux et communautaires pour mettre en place des projets ou des programmes.***

### **3. Pour une relance durable : maintenir une éducation accessible, universelle et de qualité**

Dans un contexte économique morose en particulier, la lutte aux inégalités demeure primordiale pour assurer à l'ensemble de la population une qualité de vie acceptable et une participation active à la culture, à la démocratie ou à l'économie elle-même.

Mais si cette lutte aux inégalités requiert des mesures immédiates pour soutenir la population (ex. : accès au logement, programmes de soutien, etc.), elle doit également s'inscrire dans une perspective à long terme d'éradication de ces inégalités. Pour la FAE, l'éducation demeure le levier privilégié pour répondre à ces deux objectifs de développement social et d'équité sociale. Or, pour jouer ce rôle, l'État doit privilégier et soutenir un système public qui dispose des moyens et des responsabilités nécessaires pour assurer à toutes et à tous, enfants et adultes, une éducation accessible, universelle et de qualité.

Un tel projet ne saurait souffrir aucune concession à des impératifs budgétaires ou politiques, qu'ils soient conjoncturels ou structurels. Car, comme l'histoire moderne du Québec nous le démontre, l'engagement financier et politique massif de l'État envers un système d'éducation public structuré et accessible à toutes les couches de la population et dans toutes les régions est l'une des démarches collectives les plus structurantes sur le plan économique, social et culturel, tant pour le présent que pour l'avenir.

Dans tous les secteurs d'enseignement, depuis la petite enfance jusqu'à la formation continue, en passant par la formation générale et l'éducation postsecondaire, la société québécoise a intérêt à déployer les moyens nécessaires pour favoriser, pour toutes et tous, l'instruction et la formation les plus appropriées pour leur propre développement citoyen et pour affronter les transformations et les défis actuels qui attendent les sociétés tant sur le plan économique, démocratique que culturel.

C'est dans cet esprit qu'il est impératif de réinvestir à plusieurs égards dans le système d'éducation.

#### **3.1 L'éducation : vraiment la « première priorité du gouvernement » ?**

Lors de son discours du 23 février 2011, le premier ministre du Québec annonçait que l'éducation figurerait au premier rang des cinq grandes priorités de son gouvernement. Près d'un an plus tard, il est désolant de constater le triste parcours de cette grande priorité, désormais détrônée par l'impératif de croissance économique<sup>14</sup>.

Faut-il le rappeler, toutes prioritaires que soient prétendument ses activités, le MELS doit composer, depuis le budget présenté en mars 2010, avec une des plus importantes limitations de dépenses qui soient imposées par le gouvernement à l'ensemble de ses ministères dans le cadre de son projet de retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014. À prime abord, ces limitations n'équivalaient déjà ni plus ni moins qu'à un véritable gel du financement de l'éducation, correspondant tout juste à la croissance naturelle des coûts de fonctionnement du réseau, eux-

---

14. Presse Canadienne, *L'économie sera la nouvelle priorité du gouvernement Charest*, 20 janvier 2012.

mêmes influencés par les hausses de taxes et de tarifs imposées par le gouvernement.

Dans la foulée, les commissions scolaires ont été soumises, par voie législative, à des compressions de 10 % de leurs dépenses de nature administrative et de 25 % dans les budgets de déplacement, de formation et de publicité (projet de loi n°100)<sup>15</sup> dès l'année scolaire 2010-2011, et ont vu leurs subventions amputées de 110 M\$ au printemps dernier.

Après avoir annoncé en février l'investissement de 240 M\$ sur 5 ans dans l'achat de tableaux numériques pour faire de l'éducation sa priorité, le gouvernement promulguait, en septembre, de soudaines compressions budgétaires de l'ordre de 800 M\$ dans les services publics. Le budget de l'éducation, pour sa part, serait soumis à une nouvelle compression de 180 M\$, entraînant ainsi une réduction de certains services aux élèves. Pendant ce temps, l'école privée subventionnée semble avoir été épargnée des « efforts » imposés à l'ensemble du réseau, lesquels par ailleurs promettent d'importants problèmes dans la prestation et la qualité des services offerts aux élèves.

À bien des égards, il y a lieu de s'alarmer des contradictions manifestes du gouvernement entre ses ambitions (achat massif de matériel pédagogique numérique, généralisation de l'anglais intensif en 6<sup>e</sup> année, etc.), et les contraintes économiques et budgétaires (compressions, hausse de la taxe sur l'essence, hausse de la TVQ,) auxquelles il soumet le réseau de l'éducation, ses personnels et ses usagers. Comment le réseau pourrait-il implanter de nouveaux équipements et programmes, assurer l'application convenable de la nouvelle convention collective et continuer d'innover pour concurrencer un réseau d'enseignement privé subventionné tout en absorbant, avec proportionnellement moins de moyens financiers, une hausse générale des coûts des biens et services nécessaires pour y arriver? Pis, en quoi l'implantation de telles mesures peut-elle constituer une priorité pour le réseau de l'éducation en même temps que l'atteinte de l'équilibre budgétaire par lequel on exige qu'il sacrifie des services aux élèves?

En somme, l'effet combiné de ces diverses mesures ne fait donc qu'accentuer le retard que prenait déjà le portefeuille de l'éducation par rapport aux priorités du gouvernement et au développement économique du Québec. Une telle orientation soumet le réseau à une pression encore plus importante qui, de plus en plus, met en péril sa capacité à remplir correctement sa mission. À cet égard, on ne peut que s'inquiéter des propos de la ministre de l'Éducation qui menaçait, à l'automne dernier, de couper encore de moitié le budget des commissions scolaires du Québec.

### 3.2 Pour préserver l'accessibilité et l'égalité des chances, maintenir des services gratuits en éducation

La FAE, comme la population québécoise, demeure attachée à l'accessibilité du système d'éducation qui, par la gratuité de ses services, a favorisé son développement social, culturel, économique et démocratique. Pierre angulaire de la

---

15. Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q.2012, c.20).

révolution scolaire qu'a connue notre province dans les 50 dernières années, cette accessibilité est malheureusement malmenée à plus d'un chapitre, ce qui ne manque pas d'inquiéter tous les acteurs de l'école, tant le personnel enseignant et professionnel que les parents, les élèves et les étudiants.

D'abord, la fréquentation – obligatoire, faut-il le rappeler – de l'école publique elle-même s'avère de moins en moins gratuite et constitue donc un fardeau de plus en plus lourd sur les familles, et particulièrement celles qui comptent parmi les plus démunies, ce qui n'est pas sans concourir à une certaine dévalorisation de l'école, voire au décrochage. La hausse des coûts des fournitures scolaires n'est pas la seule en cause. En effet, ces dernières années, notamment en raison d'une pression financière indue, on a vu plus d'un établissement facturer aux parents un éventail de frais afférents (cahiers et photocopies, surveillance des élèves, frais administratifs, transport scolaire le midi, etc.) au mépris du principe de gratuité scolaire, comme l'a rappelé, l'été dernier, le recours collectif des parents de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries. Ensuite, la multiplication de projets pédagogiques particuliers dans les écoles publiques a été réalisée, dans bien des cas, grâce à un apport financier supplémentaire exigé des parents, ce qui a pour effet pervers de créer, au sein de plusieurs écoles publiques, deux vitesses d'enseignement fondées sur une discrimination financière qui va à l'encontre du projet universel de l'éducation publique.

Par ailleurs, les services directs aux élèves souffrent également d'un sous-financement chronique aux conséquences navrantes. De plus en plus, les parents doivent se tourner vers des services spécialisés (orthophonie, psychologues, etc.) privés pour venir en aide à leurs enfants qui ne reçoivent pas (faute d'identification) ou tardent à recevoir (listes d'attentes dues à l'insuffisance des ressources) dans le réseau public les services auxquels ils ont droit. Cette privatisation tranquille est inadmissible puisqu'elle a également pour effet de favoriser un système d'aide aux élèves en difficulté, à deux vitesses, privilégiant les services aux parents nantis ou forçant les familles démunies à davantage de sacrifices pour réussir à faire accéder leurs enfants à des services que l'État est censé leur fournir gratuitement.

Quant au secteur de l'éducation des adultes, qui a vu sa population scolaire se modifier grandement au cours des dernières années (présence de plus en plus grande d'élèves de 16 ans à 18 ans) et qui a toujours à assumer de lourdes responsabilités en termes de francisation, d'alphabétisation et de formation secondaire, peine à remplir ses obligations, faute de moyens. Ce secteur requiert une attention particulière de la part du gouvernement quant au soutien financier à lui apporter et quant aux mesures incitatives ou facilitantes à mettre en place pour favoriser la fréquentation des services d'éducation par les adultes.

Enfin, si l'éducation préscolaire, primaire et secondaire doit demeurer gratuite, encore faut-il que cette éducation puisse ouvrir, aux jeunes et aux adultes, les portes vers des voies d'avenir totalement accessibles. Or, la vision et la politique du gouvernement en matière d'éducation postsecondaire nous inquiètent grandement, particulièrement quant aux choix qu'il opère unilatéralement depuis 2007 en matière de financement et d'accessibilité financière aux études. Dernière en lice, l'application d'une hausse de 325 \$ l'an, à compter de cette année, des droits de scolarité universitaires a tout lieu de nous alarmer quant à la capacité réelle du Québec d'offrir à sa jeunesse une scolarité digne de ses aspirations sociales,

culturelles et professionnelles. L'actuelle situation de l'Angleterre ne fait que confirmer ce que plusieurs études ont démontré ces dernières années : toute hausse des frais de scolarité ne peut avoir qu'un impact négatif sur la fréquentation des établissements postsecondaires. À cet égard, il importe de rappeler que l'un des acquis sociaux les plus importants de l'accessibilité financière aux études supérieures dont le Québec a pu profiter dans le passé est le taux important de fréquentation et de diplomation des femmes. Or, le plan de financement proposé par le gouvernement aura pour principale conséquence de pénaliser les femmes dans l'accès aux études supérieures et d'accentuer leur précarité en général, ce qui représente un recul historique pour notre société<sup>16</sup>. De plus, il est démontré que la hausse des droits de scolarité aura des impacts financiers tout aussi coûteux pour l'État et les contribuables, qui auront à assumer les hausses des coûts de programme de l'Aide financière aux études et des crédits d'impôt qui en résulteront<sup>17</sup>.

Pourtant, le gouvernement dispose des moyens d'instaurer et de maintenir à peu de frais la gratuité scolaire à tous les secteurs d'enseignement, mesure beaucoup plus structurante à court et à moyen terme pour le Québec.

### 3.3 Poser un geste significatif pour réduire la compétition dans le réseau scolaire

Bien que certains groupes disent constater une certaine stabilité des effectifs scolaires présents dans le réseau privé<sup>18</sup>, les tendances des dix dernières années n'ont rien d'aussi rassurant quant à la migration des élèves d'un réseau à l'autre, d'ailleurs encouragée par l'important financement public dont bénéficient les établissements d'enseignement privé. Incontestablement, le soutien accru de l'État à un réseau d'écoles privées grève depuis longtemps, et de plus en plus lourdement, le financement et la capacité du réseau public de remplir adéquatement sa mission éducative.

**Tableau 3.1 – Effectifs scolaires selon le réseau. Formation générale des jeunes**

Réseau	2000-2001	2005-2006	2009-2010	Variation 2000-2010
Public	1 017 418	964 184	885 786	- 12,9 %
Privé	105 236	121 677	125 915	+ 19,7 %
<b>Ensemble</b>	<b>1 122 654</b>	<b>1 085 861</b>	<b>1 011 701</b>	<b>- 9,9 %</b>

Source : MELS, *Indicateurs de l'éducation*, éditions 2002, 2007 et 2011.

Aussi, l'évolution des effectifs scolaires révèle l'émergence de plus en plus tôt, dans le parcours scolaire, d'un effet de vases communicants entre le secteur public et le

16. Institut Simone de Beauvoir, *Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes*, Université Concordia, février 2012.

17. IREC, *La hausse des droits de scolarité et ses impacts sur le coût de programme de l'Aide financière aux études*, janvier 2012, 46 p.

18. Martine LETARTE, *Fréquentation des réseaux public et privé – Une stabilisation après des années de croissance dans le secteur privé*, Le Devoir, 14 janvier 2012, p.C6.



secteur privé. Si le phénomène est largement connu pour le primaire et le secondaire, il se développe de plus en plus au préscolaire.

Encore une fois, il nous apparaît nécessaire de rappeler qu'en encourageant, par un financement massif (subvention par élève à hauteur de 60 % de celle du public, crédits d'impôt, subventions aux infrastructures, etc.), la fréquentation des établissements d'enseignement privés, l'État se place en porte-à-faux face à son réseau public, qu'il contribue à vider de ses meilleurs éléments, et des ressources humaines et financières utiles pour assurer des services de qualité à l'ensemble des élèves.

En outre, le soutien financier à des établissements privés confessionnels est doublement questionnable, alors que bon nombre d'établissements d'enseignement privés que l'État subventionne sont de nature confessionnelle<sup>19</sup> et dérogent, non seulement avec l'accord, mais avec l'appui de l'État, à une partie importante des exigences ministérielles en matière de programmes d'enseignement, notamment. Il y a donc lieu de se questionner quant au parachèvement et à l'intégrité de la déconfessionnalisation du système d'éducation québécois amorcée il y a 15 ans.

Il faut ainsi redonner aux écoles publiques, qui sont gratuites et non confessionnelles, leur capacité et les moyens financiers de remplir leur mission éducative.

### 3.4 Envisager de nouvelles pistes d'action pour soutenir les élèves en difficultés et lutter durablement contre le décrochage scolaire

Bien que le MELS se réjouisse de la réduction progressive du taux de décrochage, celui-ci n'en est pas moins endémique parmi la population de moins de 20 ans et demeure un défi que le Québec peine à relever depuis une vingtaine d'années maintenant. Or, chaque cohorte de décrocheurs engendre à terme des coûts sociaux de l'ordre de 2 milliards de dollars. Notre société ne peut se permettre plus longtemps un tel écueil, tant sur les plans culturel, social, financier que démocratique.

Pour lutter efficacement et durablement contre le décrochage scolaire, la FAE revendique des actions et des ressources plus concrètes et plus soutenues de la part du gouvernement, particulièrement auprès des élèves HDAA et des écoles situées en milieux défavorisés. Complémentaires à la nécessaire intensification de la lutte à la pauvreté, ces mesures doivent viser à la fois l'amélioration des mécanismes d'identification ainsi que des services spécialisés offerts aux élèves en difficulté.

De plus, la FAE préconise une intervention précoce soutenue et efficiente le plus tôt possible dans le parcours scolaire des enfants. Or, en septembre dernier, la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale, publiait sur la question du décrochage scolaire un rapport dont les trois premières

---

19. Selon la FEEP elle-même, « 76,2 % des écoles primaires et 92,4 % des écoles secondaires se sont donné un projet éducatif qui, dans ses orientations, intègre les croyances et les valeurs chrétiennes ». Au total, ce sont près de 85 % des écoles primaires et secondaires membres de la FEEP qui seraient considérées comme confessionnelles (FEEP, 2007).

recommandations concernent l'intervention dès la petite enfance<sup>20</sup>. La FAE accueille avec enthousiasme ces trois recommandations en particulier. En effet, comme le préconisait le rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation<sup>21</sup>, la FAE est convaincue qu'une manière d'identifier les difficultés d'adaptation et d'apprentissage de manière précoce et de faciliter la scolarisation harmonieuse des élèves consiste à « intervenir dès la petite enfance », notamment grâce à un réseau de maternelles publiques accessibles et gratuites, particulièrement en milieu défavorisé. Si le développement de ce réseau connaît un important succès depuis une quinzaine d'années, l'accentuer nous apparaît désormais fondamental à l'heure où le réseau des CPE et des garderies ne suffit pas à répondre aux besoins, où la pression démographique s'accroît et où la capacité du réseau primaire à accueillir, soutenir et intégrer harmonieusement les enfants devient un enjeu crucial à court terme. Enfin, à l'instar de la politique gouvernementale de l'Ontario, une telle mesure s'inscrit pleinement dans un plan structuré de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, la FAE milite en faveur d'un réseau d'écoles maternelles gratuit pour les élèves de 3 et de 4 ans, comme il en existe dans plusieurs autres pays. Dans cet esprit, et conformément à l'entente nationale 2010-2015 conclue avec le CPNCF, elle est heureuse de collaborer à la mise en place de six projets pilotes de maternelles à temps plein destinées à des élèves de 4 ans. Confiante de la valeur de cette mesure, la FAE espère que des dispositions seront prises, dès à présent, pour en préparer une application plus vaste le plus rapidement possible.

Par ailleurs, comme le rappelait encore récemment le Directeur de santé publique de Montréal, par exemple, l'accès à des services de garde de qualité est un élément important de réduction des inégalités sociales<sup>22</sup>. Si le Québec peut s'enorgueillir d'avoir été un pionnier au Canada en cette matière, le baby-boom qu'il connaît depuis les dernières années à la suite du dynamisme de sa politique familiale lui commande de redoubler d'effort pour offrir aux parents de jeunes enfants des services de qualité, disponibles et accessibles, tant géographiquement que financièrement. En ce sens, une quelconque hausse des tarifs serait un fardeau supplémentaire pour les familles, surtout les plus démunies, et particulièrement pour les femmes – qui, encore aujourd'hui, sont majoritairement responsables de l'éducation des enfants – et pourrait en indisposer plusieurs sur le plan financier ou quant à la poursuite de leurs projets d'études ou de leurs activités professionnelles.

### 3.5 Capacité d'accueil : redoubler d'effort

Dans le mémoire prébudgétaire qu'elle a déposé pour l'exercice 2011-2012, la FAE attirait l'attention du gouvernement sur les besoins en infrastructures qu'allait causer, dans certaines régions en particulier, la croissance démographique annoncée par les prévisions des effectifs scolaires pour les prochaines années, particulièrement aux secteurs préscolaire et primaire. À cet égard, le 5 avril dernier, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçait l'injection de 300 M\$ pour

---

20. Assemblée nationale du Québec, Commission de la culture et de l'éducation, *De la confiance à la connaissance, de l'école à la communauté : agir pour la persévérance scolaire au Québec. Mandat d'initiative*, septembre 2011, 34 p.

21. MEQ, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires. Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation*, 1996, 90 p.

22. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Rapport 2011 du Directeur de santé publique : Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*. Novembre 2011.

financer 51 projets d'agrandissement, d'aménagement et de construction d'écoles à travers le Québec<sup>23</sup>. Si la FAE accueille positivement l'ouverture d'environ 20 000 places supplémentaires dans les écoles du Québec, elle estime cependant qu'il y a encore fort à faire à court terme compte tenu que, d'après les prévisions du MELS, les seuls secteurs préscolaire et primaire devront être en mesure d'accueillir plus de 60 000 élèves supplémentaires d'ici 2015-2016 (une hausse de 14 %).

**Tableau 3.2 – Prévision de l'effectif scolaire, réseau public francophone\***

Secteurs	2010-2011	2015-2016	2020-2021
Préscolaire	69 558	81 853	80 210
Primaire	383 005	434 675	469 086
Secondaire	304 096	270 688	304 562
<b>Ensemble</b>	<b>755 871</b>	<b>773 216</b>	<b>853 858</b>

\* Formation générale à temps plein seulement, à l'exclusion des Commissions scolaires Crie, Kativik et du Littoral – Source : MELS, 2011.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que le gouvernement devra tout de même aménager le parc immobilier du réseau scolaire pour rendre possibles les diminutions du nombre d'élèves par classe prévues dans le cadre de ses engagements antérieurs (plan sur la persévérance scolaire) ou des ententes conclues lors de la dernière négociation nationale.

L'inaction ou l'insuffisance des actions et des investissements visant à supporter des agrandissements ou l'ajout d'espace entraînent d'importantes difficultés opérationnelles pour le personnel enseignant et empêchent les élèves de bénéficier des avantages de cette mesure. Il importe donc, dans une optique de maintien de la qualité de l'enseignement, que les engagements en matière de diminution du nombre d'élèves par classe deviennent rapidement une réalité et que les mesures nécessaires soient prises afin que leur application soit effective dès les prochaines cohortes d'élèves.

### 3.6 Entretien des infrastructures : redoubler de vigilance

D'ailleurs, dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2009-2014*, lequel prévoit des investissements globaux de près de 6 milliards de dollars dans le réseau de l'éducation, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M<sup>me</sup> Line Beauchamp annonçait, au cours de l'hiver 2011, des investissements totalisant près d'un demi-milliard dans le maintien et l'entretien des bâtiments pour l'année en cours<sup>24</sup>. Encore récemment, annonçait-elle l'injection de près de 370 M\$ à cet effet<sup>25</sup>.

23. MELS, *Plan quinquennal des immobilisations 2010-2015 – Un montant historique de 300 millions de dollars investis pour agrandir et construire des écoles*, communiqué du 5 avril 2011.

24. MELS, *Maintien des bâtiments – La ministre Line Beauchamp annonce des investissements de 239,9 millions dans le réseau scolaire*, communiqué du 24 janvier 2011.

25. MELS, *Maintien des bâtiments – La ministre Line Beauchamp annonce des investissements de 366,4 millions dans le réseau scolaire*, communiqué du 25 janvier 2012.

Faut-il le rappeler, la plupart des infrastructures scolaires, construites ou rénovées dans les années 1960 et 1970 à la suite du rapport Parent, sont âgées et nécessitent, dans de nombreux cas, d'importants travaux de réfection. Dans ce contexte, nous nous réjouissons que de telles sommes puissent être enfin disponibles pour rafraîchir le parc immobilier du réseau scolaire. En effet, la réfection de locaux et d'espaces publics parmi les plus achalandés dans les écoles (salles de bain, laboratoires informatiques, cafétéria, etc.) ou le rafraîchissement de la couverture extérieure des bâtiments, par exemple, promettent d'offrir aux nouvelles générations d'élèves qui fréquentent nos écoles publiques un environnement plus intéressant et plus agréable pour étudier et s'épanouir.

Toutefois, comme nous le rappelle encore l'actualité des dernières semaines, l'application de ce plan de rénovation soulève cependant des réserves dans le milieu. Les cas récents de problèmes de qualité de l'air dévoilés dans certaines écoles de la région montréalaise ne sont qu'un exemple des nombreuses défaillances qui résultent de l'âge de l'ensemble du parc immobilier du réseau scolaire. En effet, l'entretien, la capacité de maintenance et même le remplacement des équipements de chauffage, des installations sanitaires, des systèmes d'aération et de ventilation, ainsi que le respect des normes de sécurité doivent impérativement retenir l'attention des autorités publiques dans la priorisation des projets à soutenir. Même si elles se révèlent moins apparentes que certaines rénovations en cours, des interventions urgentes sont donc nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des personnels de ces établissements et des élèves qui les fréquentent.

Plus qu'un plan de relance économique, il s'agit désormais d'un enjeu de santé publique urgent, qui ne peut se satisfaire de mesures à la pièce. Un plan d'ensemble s'avère plus que nécessaire.

\* \* \* \* \*

Pour favoriser une relance sociale, culturelle, démocratique et économique qui s'inscrive dans le long terme, le gouvernement a tout intérêt à miser sur l'éducation et à en faire une réelle priorité nationale, en donnant à tous les secteurs d'enseignement les moyens de demeurer accessibles, de remplir convenablement leur mission et de relever les défis de la réussite éducative.

- ***Afin de faire de l'éducation une réelle priorité nationale, la FAE recommande au gouvernement :***
- ***d'augmenter substantiellement les budgets consacrés à l'éducation au-delà des coûts de système, de manière à ce qu'ils rattrapent le retard pris dans les dernières années au regard des besoins du réseau et de la vigueur de l'économie;***
  - ***d'assurer, dans les commissions scolaires, un plein financement permettant l'accès et la gratuité des services;***
  - ***d'accroître les budgets et les mesures de soutien à l'école montréalaise;***
  - ***d'assurer au secteur de l'éducation des adultes les moyens d'assumer ses responsabilités;***
  - ***d'améliorer le soutien financier aux adultes qui désirent compléter leur formation;***

- *de prononcer un nouveau gel immédiat des droits de scolarité appliqués pour la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire et d'envisager leur réduction dans une perspective de gratuité scolaire;*
  - *de bonifier les programmes de l'Aide financière aux études et d'en élargir l'accès de manière à soutenir davantage et mieux les étudiantes et étudiants dans le besoin;*
  - *de mettre fin au financement public direct et indirect des établissements privés subventionnés afin de favoriser l'équité dans l'accès à l'éducation et entre les réseaux d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.*
- *Afin de soutenir l'intégration et la persévérance scolaires des enfants du Québec, la FAE recommande au gouvernement :*
- *d'accélérer le développement de places en CPE pour accueillir les plus jeunes enfants et faciliter la conciliation travail-famille;*
  - *de maintenir à 7 \$ les places en CPE pour en préserver l'accessibilité;*
  - *de mettre en œuvre un plan de développement en vue de la mise en place de maternelles destinées aux enfants de 3 ans et de 4 ans en milieux défavorisés;*
  - *d'augmenter les ressources consacrées aux services d'identification et de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et à l'intervention en milieu défavorisé.*
- *Afin de préparer adéquatement le réseau scolaire à accueillir les nouvelles cohortes d'élèves et à répondre le plus convenablement possible à leurs besoins, la FAE recommande au gouvernement :*
- *d'accélérer le recrutement des personnels enseignant et professionnel supplémentaires, particulièrement aux secteurs préscolaire et primaire, et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter leur intégration, et ce, de façon harmonieuse et durable;*
  - *de fournir, aux commissions scolaires, les ressources suffisantes pour concrétiser les engagements du gouvernement quant aux diminutions du nombre d'élèves par classe.*
- *Afin d'assurer la viabilité et la durabilité des infrastructures scolaires et de préserver la santé et la sécurité des jeunes et des adultes qui les fréquentent ou y travaillent, la FAE presse le gouvernement de :*
- *mettre en œuvre un plan national d'inspection, d'entretien et de mise aux normes des infrastructures et des équipements scolaires sur tout le territoire;*
  - *bonifier le Plan québécois des infrastructures, pour entretenir et rénover, à court et à long terme, le parc immobilier scolaire.*

#### 4. Pour réaliser le projet de société : rétablir l'équité fiscale

En décembre dernier, le ministre des Finances confiait qu'il n'avait pas l'intention d'annoncer de nouvelles hausses d'impôts ni de taxes dans son budget 2012-2013<sup>26</sup>. Malheureusement, cela signifie, d'une part, qu'il ne prévoit pas de hausses d'impôts pour les contribuables (particuliers et entreprises) les plus fortunés qui ont amplement bénéficié des largesses fiscales de l'État dans les dernières années. D'autre part, c'est là le signe que les hausses de taxes et de tarifs promulguées dans les derniers budgets continueront de s'appliquer, malgré des résultats économiques plus encourageants que le ministre ne l'avait prévu initialement.

Par ailleurs, nous sommes plutôt inquiets des conséquences d'une telle orientation à la lecture de la volonté réaffirmée par le ministre, par ailleurs, de ramener l'équilibre budgétaire pour 2014. Cela signifie, à mots couverts, que le gouvernement pourrait être tenté d'opérer des économies en empruntant d'autres avenues dont, notamment, le recours à de nouvelles formes de tarification, de sous-traitance, de privatisation ou de communautarisation des services publics. De même, le ministre pourrait être tenté d'accroître davantage la pression sur le portefeuille de certains ministères névralgiques (en particulier la santé et l'éducation) en limitant leur marge de manœuvre budgétaire, en imposant de nouvelles restrictions ou pire, de nouvelles compressions budgétaires ou en ayant recours à la tarification de leurs services.

Le retour précipité à l'équilibre budgétaire nous apparaît placer l'État dans l'incapacité à la fois conjoncturelle et structurelle de mener à bien sa mission de sécurité sociale, au moment où ses commettants en ont le plus besoin. *A contrario*, nous croyons plutôt que la crise économique doit être saisie comme une opportunité structurante de réinvestir massivement dans l'infrastructure sociale afin de sortir du marasme économique et de stimuler le développement à long terme du Québec. À cet égard, il importe de constater qu'un important rattrapage est à opérer quant au poids des dépenses de programmes dans notre économie. En effet, on constate que les investissements de l'État dans ses programmes sociaux et ses services publics prennent du retard face à la croissance économique (les dépenses de programmes ont reculé de 1,8 % face au PIB entre 1994 et 2010, soit un manque à gagner de près de 6 G\$), signe que la collectivité ne bénéficie pas autant des fruits de la croissance qu'elle le pourrait, et que le gouvernement continue de se priver de revenus légitimes.

C'est pourquoi, plutôt que sur un modèle de financement éclaté, un aussi vaste plan de réinvestissement dans les services publics doit pouvoir se fonder sur un nouveau partage de la richesse collective et un nouvel équilibre fiscal. Pris comme véritable levier d'équité sociale, celui-ci doit tenir compte des moyens réels de tous les contribuables dans la répartition collective des efforts de financement des services publics.

À ce propos, le gouvernement dispose de plusieurs voies pour générer de nouveaux revenus et soutenir le financement de ses services sans en sacrifier la qualité, l'accessibilité, l'expertise ou l'intégrité. Par exemple, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, qui regroupe plus de 140 organisations syndicales (dont la FAE), étudiantes, communautaires et citoyennes, propose 17 pistes de

---

<sup>26</sup> Jean-Luc LAVALÉE, *Pas de hausse d'impôts, promet le ministre Bachand*, Le Journal de Québec, 15 décembre 2011.

financement qui accorderaient au gouvernement de dégager une marge de manœuvre supplémentaire de 9 G\$ pour la seule année 2012-2013<sup>27</sup>.

Par exemple, l'ajout d'un seul palier d'imposition sur le revenu, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers, la diminution du plafond des REER, la modulation des taxes à la consommation en fonction des biens achetés, la révision des mesures fiscales destinées aux entreprises, l'augmentation des redevances sur les ressources naturelles, la restauration de la taxe sur le capital pour les entreprises financières, la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux ou l'adoption de mesures de contrôle du coût des médicaments, pour ne citer que ceux-là, permettraient aisément au gouvernement de palier aux besoins de ses services publics et programmes sociaux névralgiques, tout en réduisant les écarts de richesse. De plus, en changeant certaines de ses pratiques ou certains de ses choix de gouvernance, le gouvernement pourrait faire d'importantes économies tout aussi profitables pour la mission et la pérennité de nos services publics. Ainsi, l'abolition des subventions directes et indirectes aux écoles privées, l'abolition de la sous-traitance dans la fonction publique, la cessation du recours aux partenariats public-privé dans la construction d'infrastructures publiques, l'intégration dans leur structure salariale des bonis accordés aux cadres du secteur public sont d'autres voies que le gouvernement aurait avantage à considérer.

\* \* \* \* \*

➤ ***Afin de préserver les acquis sociaux et soutenir les services publics dans leur mission sociale et publique, la FAE recommande au gouvernement :***

- ***d'annuler les dernières hausses de taxes et de tarifs et de renoncer à toute nouvelle hausse des tarifs dans les services publics ou parapublics, notamment les services de garde ou d'électricité;***
- ***d'écarter l'hypothèse de toute nouvelle hausse ou création de taxe ou franchise régressive susceptible d'accroître davantage la précarité de la classe moyenne et des personnes les moins nanties;***
- ***de rejeter toute stratégie de réduction des dépenses publiques consistant à opérer des compressions ou des restrictions budgétaires dans les services publics, les programmes sociaux ou la masse salariale des employées et employés de l'État;***
- ***de privilégier une répartition plus équitable de l'assiette fiscale en favorisant des mesures progressives qui tiennent compte de la capacité réelle de chaque contribuable de payer des impôts;***
- ***de rétablir l'équilibre fiscal entre les individus et les entreprises, de manière à ce que ces dernières paient leur juste part d'impôts et de taxes en contrepartie des avantages comparatifs du Québec dont elles bénéficient.***

---

27. Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, *Le gouvernement nous a-t-il entendus? Qu'est-il advenu de nos alternatives fiscales dans le budget 2011-12?*, automne 2011.

## 5. Conclusion

Relancer l'économie québécoise est une nécessité exigeante, mais le faire en misant sur les services publics et les programmes sociaux constitue, aux yeux de la FAE, une voie structurante pour permettre au Québec de poursuivre son développement social, culturel, économique et démocratique dans le respect de l'équité et de la justice sociales. Pour ce faire, des mesures audacieuses et des choix politiques importants doivent être mis de l'avant pour redonner à l'infrastructure sociale et publique québécoise sa capacité d'intervenir auprès de toutes les catégories de population et de remplir sa mission.

Manifestement, cependant, les stratégies de gestion publique misant sur la tarification individuelle des services, leur privatisation, leur sous-traitance, leur délégation ou leur partage avec des tiers non-publics ne semblent pas avoir rempli leurs promesses démocratiques et financières. La FAE est donc d'avis qu'un important coup de barre doit être donné pour préserver le caractère unique de la mission et de l'expertise de nos services publics.

\* \* \* \* \*

En novembre dernier, la Direction de santé publique de Montréal (DSP) dévoilait un rapport inquiétant sur l'état des inégalités dans la métropole et leur impact négatif sur la santé et la participation à la vie sociale de milliers de personnes qui vivent en situation de pauvreté. Dans un contexte économique difficile, la DSP insiste sur la nécessité de faire de la lutte contre la pauvreté une véritable priorité sociale, en misant sur la concertation des plans d'action et des efforts publics pour s'attaquer à l'ensemble des facteurs qui génèrent et maintiennent cette pauvreté. Cette action concertée, notait la DSP, ne peut être menée avec vigueur et efficacité que par l'État, à travers des programmes sociaux et des services publics adéquats et soutenus politiquement et financièrement en conséquence. Enfin, le rapport soulignait l'importance de mettre en place des mesures préventives structurantes afin d'agir en amont, d'améliorer le mieux-être collectif et ainsi de réduire les coûts sociaux en aval (mesures palliatives)<sup>28</sup>.

Dans son ensemble, la FAE partage une telle analyse et est convaincue que le rôle premier du gouvernement, particulièrement dans le contexte économique actuel, alors que le pouvoir d'achat de la population et l'accès de toutes les citoyennes et de tous les citoyens aux services publics sont menacés, consiste à soutenir la classe moyenne et les couches les plus vulnérables de la population. Pour ce faire, il importe que l'État réinvestisse sa confiance et ses ressources dans ses services publics et ses programmes sociaux, particulièrement en éducation, de manière à venir en aide immédiatement à tous les concitoyens et à toutes les concitoyennes qui en ont besoin, mais aussi à favoriser le développement social, culturel, économique et démocratique du Québec à long terme.

À cet effet, l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire à court terme doit être revu à la lumière de la capacité actuelle de la population d'absorber toute hausse de tarifs, de taxes ou toute compression dans les services publics. La marge de manœuvre financière des ménages, de plus en plus mince, commande plutôt de nouvelles voies de financement des services, telles qu'une répartition plus équitable et plus progressive de la fiscalité, par laquelle les contribuables les plus fortunés et les grandes entreprises privées

---

<sup>28</sup> Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *Rapport 2011 du Directeur de santé publique : Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*. Novembre 2011.



qui bénéficient d'importants avantages comparatifs seraient appelés à contribuer à la collectivité en fonction de leurs moyens réels.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement est invité à profiter de l'occasion du prochain budget pour réaffirmer les services publics, refaire de l'éducation une véritable priorité nationale et prendre les moyens nécessaires pour lutter durablement contre les inégalités sociales.

